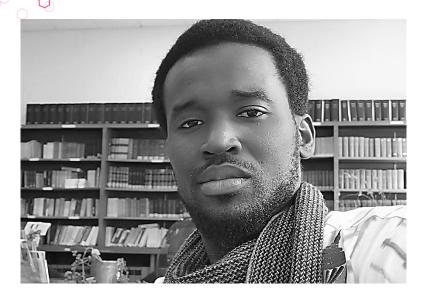
## Comment définir la notion de tiers en droit pénal?

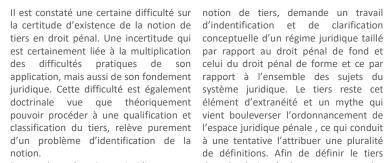
DROIT PRIVE ET SCIENCES CRIMINELLES



Ousmane MAIGA est un chercheur en droit privé et sciences criminelles à l'université de Lorraine. Il travaille actuellement sur la question du tiers en droit pénal au sein de l'institut François Gény, son laboratoire de rattachement.

Son travail consiste en un essai sur le concept de « tiers » pouvant donner un statut clair et précis et son institution en droit pénal. En effet, la majorité des dictionnaires juridiques en donnent un sens général et vague, en le considérant comme « toute personne étrangère à une situation juridique ou même une personne autre que celle dont on parle ».

« Le tiers est un élément d'extranéité et un mythe qui anime le langage juridique depuis les temps anciens.»



particulièrement dans les systèmes de droit écrit, décider qu'un concept est déterminé ou indéterminé relève du récepteur de la norme. Jamais l'auteur de la règle, le législateur, a affirmé le caractère flou ou précis des concepts d'interprétation. Fixer son objet, pénal, pouvoir déterminer et définir la statuer sur la valeur de chaque théorie.

vient bouleverser l'ordonnancement de l'espace juridique pénale, ce qui conduit à une tentative l'attribuer une pluralité de définitions. Afin de définir le tiers le domaine juridique, et dans le droit pénal et en mesurer les impacts sur les procédures pénales, Ousmane collecte des informations bibliographique provenant notamment du code pénal mais également des neurosciences, de la psychologie...Cela lui permet de réunir un maximum de qu'il utilise. Définir une notion juridique, données. Chaque donnée récoltée fait poser sa compréhension, dépend parfois l'objet d'une analyse approfondie afin de de la loi, presque toujours d'un exercice faire apparaître les implications. En se basant sur l'ensemble de son étude, circonscrire son extension, dépend Ousmane obtiendra une analyse parfois de la loi, presque toujours d'un générale conceptuelle sur la notion exercice de qualification ». En droit même de « tiers », ce qui permettra de

## Objectifs et/ou applications

- La conceptualisation de la notion de tiers en droit criminel
- Son influence dans la manifestation de la vérité
- Son impact sur la sanction pénale

Université de Lorraine, module science et médiation







